

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CL107

présenté par

Mme Vautrin, Mme Nachury, Mme Grosskost, M. Straumann, M. Philippe Armand Martin,  
Mme Levy, M. Lurton, M. Gaymard, Mme Schmid, M. Hetzel, M. Decool, M. Tardy, M. Vitel,  
M. Gosselin et Mme Lacroute

-----

**ARTICLE 6**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« Sans préjudice des actions menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements en application du titre V du livre II de la deuxième partie, du titre III du livre II de la troisième partie et des articles L. 3641-1, L. 3641-2, L. 5214-16, L. 5214-23-1, L. 5215-20, L. 5215-20-1, L. 5216-5, L. 5217-2, L. 5218-2 et L. 5219-1, (*le reste sans changement*)

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sur le modèle du SRDEII, cet amendement vise à préciser que le SRADDT fixe des orientations stratégiques et des objectifs de moyen et long terme dans le respect des compétences et des interventions des autres niveaux de collectivités et de leurs groupements. Il permet donc de clarifier que le SRADDT n'a pas vocation à outrepasser son rôle de planification stratégique en imposant aux collectivités des modalités d'intervention qui relèvent de leurs prérogatives.